Pôle Ingénierie et Services Urbains	
Directions concernées : DJB/DEI	
Rédacteur·ice·s : Bertrand MARTIN, Sophie GRIBIUS	
Référence : DJB/BM/JC	

Diffusion : - Membres GT TESU - PISU
Version du 14 mars 2022

Rapport de présentation de la feuille de route Biodiversité et du Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau

1. Les enjeux de mandature

Objectifs :

- Préserver la biodiversité et la santé : préserver et améliorer l'état des milieux naturels existants
- S'adapter au dérèglement climatique : perméabiliser et végétaliser la métropole
- Réduire les risques : réduire la pollution des milieux naturels par les rejets, limiter la vulnérabilité aux risques d'inondation

La Biodiversité et l'Eau étroitement liées

La biodiversité, c'est l'ensemble des espèces (faune et flore), **de leurs habitats**, ainsi que **les liens entre ces espèces et la connectivité entre ces habitats,** permettant l'accomplissement du cycle biologique des espèces, leur maintien (en termes de diversité génétique également) et leurs déplacements.

Sur la Métropole Rennaise, les supports de la biodiversité sont, de manière imbriquée :
- **Des espaces agro-naturels en zone « rurale »**
- **Des espaces verts dans la tâche urbaine** (« nature en ville »)
- **Des cours d'eau et milieux aquatiques**

Extrait du PLUi :

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue

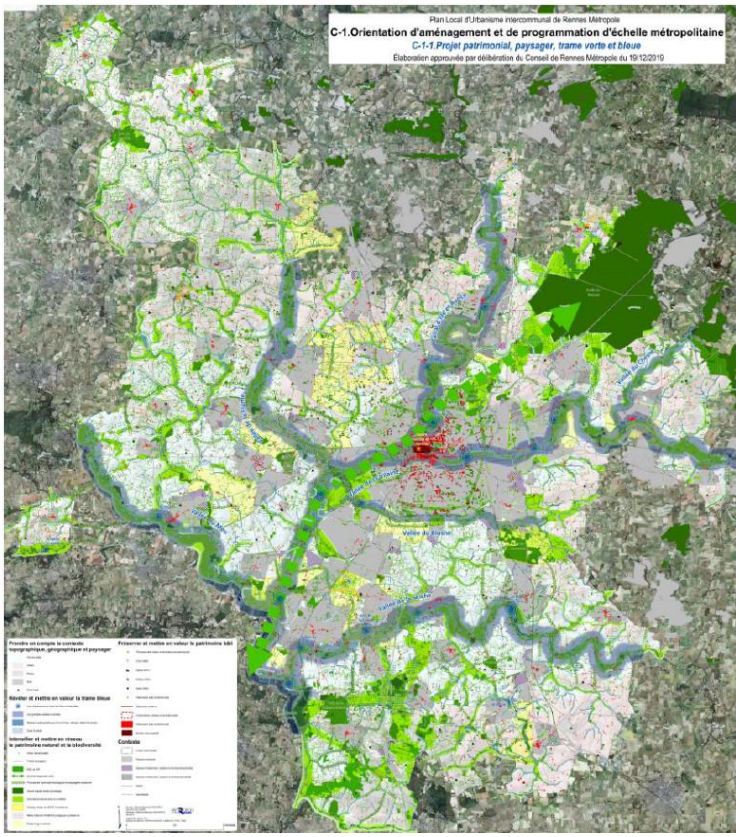

Constats :

- La **préservation des ressources naturelles** à intégrer dans le développement métropolitain.
- Des **compétences métropolitaines** qui interagissent avec la biodiversité et l'eau, mobilisables pour l'action.
- **Des obligations règlementaires** : éviter les impacts en priorité plutôt que compenser, en s'attachant à préserver la trame verte et bleue, atteindre le bon état écologique des cours d'eau, protéger les zones humides dans le PLUi…
- Des **actions des communes** de la Métropole à valoriser.
- Un contexte de changement climatique qui pousse à l'**opérationnalité.**

Trois actions prioritaires à engager à l'échelle de la Métropole pour la biodiversité et l'eau

- Mettre en place un **Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau** afin d'associer universitaires, institutionnels et associations à la démarche.
- Réaliser un **diagnostic fonctionnel stratégique de la trame verte et bleue, trame noire** du territoire.
- Établir une **stratégie métropolitaine partagée basée sur ce diagnostic et la décliner en programme d'actions interne et externe.** Cette stratégie sera à construire collectivement, sur la base des axes suivants qui interagissent entre eux :

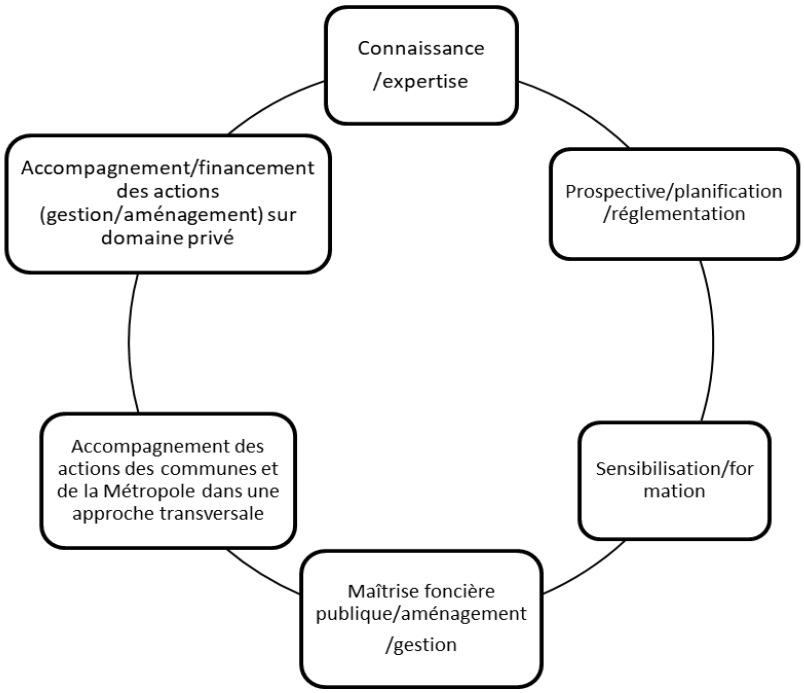

Une démarche participative initiée avec les communes sur le volet biodiversité

- **La compétence biodiversité est une compétence partagée entre plusieurs acteurs**. Les communes de la Métropole sont des acteurs importants pour réaliser et aider à réaliser des actions sur leur territoire.
- **Désignation d'un·e référent·e élu·e et technicien·ne Biodiversité** dans chaque commune afin d'avoir un·e interlocuteur·ice privilégié·e sur cette thématique. Ces référent·e·s forment le réseau d'échange "biodiversité". À ce jour, 40 des 43 communes ont désigné un·e référent·e.
- **Au premier semestre 2021, différents temps d'échange** en visio et en présentiel ont eu lieu : des visioconférences par secteur (les 28 janvier et 11 février) auxquelles 26 communes ont participé ; deux séminaires "bilan" (les 10 mars et 11 juin). Les conclusions de ces échanges ont mis en évidence la nécessité d'avoir un accompagnement technique et pédagogique de la Métropole vis-à-vis des communes et de coordonner les actions communales pour un vrai travail en réseau entre commune :
  - **Accompagnement technique et pédagogique de la part de RM** - Idée d'une mission d'écologue conseil métropolitain avec :
    - Un accompagnement global (ingénierie, mise à disposition d'une boite à outils, formation des élu·e·s, souhait de financements métropolitains pour des actions biodiversité, etc.).
    - Un accompagnement spécifique et adapté selon les communes (contextes et niveaux d'avancement très différents).

- **Travail en réseau** pour capitaliser, partager l'expérience, les méthodes et la pédagogie :
  - Souhait d'une entraide entre les communes : structuration et création d'un élan.
  - Coopération à trouver entre les communes, notamment pour travailler sur les continuités écologiques et mutualiser.
- **Démarche pédagogique et implication citoyenne :**
  - Volonté "d'embarquer" les habitants sur le volet biodiversité
  - Besoin d'avoir une culture commune, développer une pédagogie transversale biodiversité et eau.

Une organisation nouvelle pour reconquérir la qualité écologique des rivières

Parmi les milieux naturels métropolitains, les milieux aquatiques constitués par les rivières et les zones humides font l'objet d'une attention particulière. Ils sont soumis à des pressions extrêmes car fortement modifiés et exutoires de nombreux rejets polluants. Leur restauration impose une action coordonnée à l'échelle des bassins versants, de l'amont vers l'aval. La Métropole, située à la confluence de plusieurs affluents amont de la Vilaine, a choisi de s'allier aux EPCI voisins pour conduire cette restauration, en s'appuyant sur un opérateur unique : Eaux & Vilaine (anciennement EPTB Vilaine) qui a mis en place début 2022 une nouvelle organisation politique et technique dotée de moyens renforcés.

Eaux & Vilaine poursuivra et développera les actions conduites historiquement par les syndicats de bassin versant, pour le compte des EPCI dont Rennes métropole :

- **Restauration morphologique de cours d'eau et de zones humides** : remise en fond de vallée, reméandrage, recréation de zones humides, suppression ou aménagement des obstacles
- **Réduction des pollutions :** accompagnement des changements de pratiques dans l'usage des pesticides notamment, restauration du maillage bocager en vue de piéger les polluants
- **Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire** sur les enjeux de l'eau.

L'ambition partagée par tous les EPCI est de construire des projets globaux sur les territoires, alliant des actions de restauration et des actions de réduction des pollutions.

2. La feuille de route

Rennes Métropole a fait le choix de se doter d'une **Stratégie Biodiversité et Eau à l'échelle de la métropole**, qui repose en grande partie sur les coopérations et l'animation des actions mises en œuvre à l'échelle du territoire rennais. Cette stratégie vise à préserver et reconquérir la biodiversité dans son ensemble. Cette approche globale doit donc porter à la fois sur les milieux agro-naturels, les espaces de "nature en ville" comme peuvent l'être les espaces verts et les parcs dans les secteurs urbanisés, ainsi que les milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides.

Un des enjeux de la mandature consiste donc en la mise en œuvre d'une démarche participative qui se traduira par un **accompagnement des communes du territoire**, afin de capitaliser et partager les expériences concrètes déjà mises en place. Après une phase d'étude des besoins s'appuyant notamment sur des entretiens, l'objectif sera de proposer des outils mutualisés (pédagogique, technique, juridique, etc.), des groupes de travail entre communes sur des sujets communs, ou encore de la mise en réseau avec les partenaires et acteurs travaillant sur la biodiversité (financeurs, experts, etc.).

Cette stratégie viendra par ailleurs **croiser et alimenter l'ensemble des politiques publiques** portées par la Métropole ainsi que ses partenaires tels que l'EPTB Eaux et Vilaine et les interventions en faveur des milieux aquatiques. L'objectif de cette transversalité vise à une meilleure connaissance, appropriation et intégration des enjeux Biodiversité et Eau pour l'ensemble des thématiques portées par les services métropolitains. Pour cela, des processus et outils de travail seront, à terme, mis en place pour faciliter cette prise en compte : carte d'enjeux "Biodiversité et Eau" (accessible en ligne) pour permettre à l'ensemble des porteurs de projets de visualiser les zones sensibles en amont de leur réflexion, partage de fiches-actions et fiches techniques selon les thématiques, etc.

Rennes Métropole **pilotera également différentes études sur les continuités écologiques du territoire**, visant à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions opérationnel afin d'améliorer la fonctionnalité des trames écologiques. Ces études porteront sur l'ensemble des trames et leur interface : trames verte, bleue, et noire (écosystèmes propices à la biodiversité nocturne). Le travail prendra plusieurs formes :

1. Un travail de modélisation fine, envisagé avec l'appui de l'UMR BAGAP, des corridors sur les communes de la Métropole. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur les données d'occupation du sol, du linéaire bocager, mais aussi sur la mise à jour des Milieux Naturels d'Intérêt Écologiques (MNIE) portée par le Pays de Rennes (2022). Des "zooms" pourront être réalisés sur chacune des communes pour aboutir à des préconisations adaptées au contexte local.
2. Une synthèse des actions en cours dans les communes concernant la trame noire associée à un travail de modélisation à l'échelle métropolitaine afin de proposer des actions opérationnelles sur l'éclairage public. Ce travail sera croisé avec la modélisation des corridors (ci-dessus), les études TVB (ci-dessous) et l'élaboration du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière (SCAL) de Rennes Métropole.
3. L'identification des points de ruptures (infrastructures routières, ferroviaires, etc.) menées par des prestataires, sur les échelles métropolitaines puis communale, avec pour objectif d'avoir un plan d'actions opérationnel selon les différents leviers possibles (travaux, gestion, approche réglementaire, etc.) pour restaurer, améliorer et protéger les continuités écologiques.

Ces axes de travail pour Rennes Métropole viennent compléter et poursuivre plusieurs démarches déjà engagées en faveur de la biodiversité à l'échelle du territoire. Le SCoT du Pays de Rennes avait innové par l'identification des MNIE et des Grands Ensembles Naturels (GEN) qui permettent leur mise en réseau dans une logique de trame verte et bleue. Ces éléments sont précisés et déclinés dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi de Rennes Métropole. Parallèlement, une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale a été lancée sur plusieurs communes répondant ainsi au besoin de connaissance sur le territoire.

Enfin, une réflexion a été engagée autour de **la création d'un Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau (CMBE),** en collaboration avec un ensemble d'acteurs du territoire. Son rôle est présenté dans le chapitre suivant.

3. Présentation du Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau

Composé de trois collèges (universitaire, associatif et institutionnel) d'élu·e·s et/ou de technicien·ne·s, le Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau sera une **instance consultative de partage et de co-construction** d'une stratégie pour la protection et la reconquête de la biodiversité sur l'ensemble des milieux, dont les milieux aquatiques**.**

Il aura pour vocation de **consolider l'assise scientifique de la politique publique de préservation et de reconquête de la biodiversité sur le territoire de Rennes Métropole** et de l'enrichir de compétences d'experts pluridisciplinaires. Lieu de rencontre entre ces acteurs, son but sera notamment l'évaluation, le suivi et le développement d'une stratégie en faveur de la biodiversité et de l'eau à l'échelle métropolitaine.

Cette volonté de concertation avec les acteurs du territoire se traduit par une co-présidence d'un·e membre du collège institutionnel et d'un·e membre du collège universitaire (dans un premier temps). Il est proposé de désigner pour le collège institutionnel : **Monsieur Pascal Hervé, Vice-Président de Rennes Métropole délégué à l'eau, l'assainissement, la GEMAPI, la biodiversité et au foncier.**

Monsieur Didier Chapellon pourrait venir en appui de Monsieur Hervé en tant que suppléant.

Composition du CMBE

Le Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau
COMPOSITION

Co-présidence : **Pascal HERVE et 1 membre du collège universitaire**

Rôle : **Instance d'échange et de co-construction**

Coordination et mise en cohérence
Réflexion transversale et prospective
Culture commune et retours d'expériences

Les membres :

Collège associatif

Rôle : Expertise environnementale / Connaissance / Alerte / Retours d'expériences / Contribution (données naturalistes et environnementales)

Membres : MCE / LPO / Bretagne Vivante / GMB / Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricains (GRETIA) / Eau et rivières de Bretagne / Bruded / Collectif Bois bocage 35 / Fédération départementale de pêche / Fédération départementale de chasse

Collège institutionnel

Rôle : AMO Méthode / Réseau / Facilitateur / Formation / Sensibilisation / Financement / Réglementation

Membres : Région Bretagne / Conseil départemental 35 / Agence Bretonne de la Biodiversité / DDTM / DREAL / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Agence de l'eau Loire-Bretagne / Audiar / Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) / EPTB Eaux et Vilaine / Conservatoire Botanique National de Brest / Pays de Rennes / BRGM / CRESEB / Interne RM (DJB, DEI, DAUH)

Collège universitaire

Rôle : Expertise scientifique (data, suivi, modélisation) / études / formulation problématique ↔ recherche appliquée

Membres : ensemble des laboratoires du territoire, via les observatoires :
Service National d'Observation (SNO),
Zone Atelier Armorique (ZAA),
Observatoire des Sciences de l'Univers Rennais (OSUR)

Consultation spécifique → Autres personnes ou structures concernées, au cas par cas : agriculture (FDCUMA Ille Armor, CRAB, ADAGE 35, AGROBIO 35, CA 35, UPGE), écoles ou universités spécifiques, entreprises (CCI), groupes forestiers, citoyens…

Fonctionnement du CMBE

Ce Conseil Métropolitain de la Biodiversité et Eau se réunira en format **plénière** deux fois par an, l'ensemble des membres y sera convié.

Cette plénière sera le lieu de débat, de restitution et validation des travaux du CMBE. Afin d'orienter les travaux et élaborer la feuille de route du CMBE, un **bureau**, composé de MM. Pascal Hervé et Didier Chapellon et 3 personnes par collège (deux titulaires et un suppléant) se réunira tous les deux mois. Il est par ailleurs envisagé de créer des **commissions** thématiques et/ou sectorielles afin de travailler en groupe réduit sur des sujets précis. Ces commissions se réuniront tous les trois mois. Ce Conseil se voulant une instance transversale, **des personnes ressources pourront y être associées au cas par cas selon les sujets.**

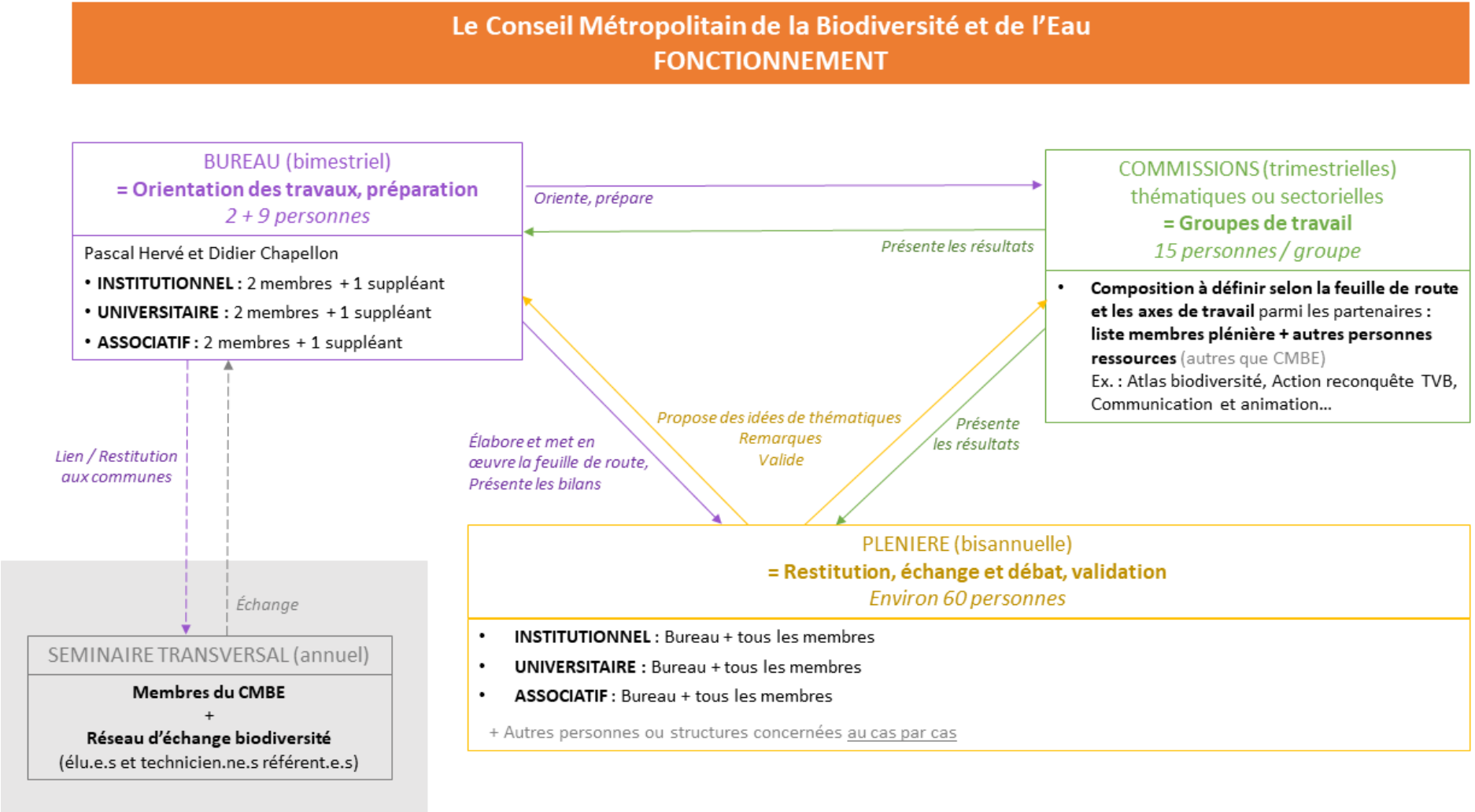

Retro-planning des réunions prévues en 2022

Fin 2021, **des rencontres** ont été organisées avec les membres pré-sentis de chacun des trois collèges. Ces échanges ont permis de présenter le contexte de création du CMBE, les objectifs de cette instance et les rôles de ces membres. Ces échanges avec les acteurs du territoire, faisant suite à la démarche collective conduite avec les communes, a confirmé la volonté de mettre en place ce Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau.

La réunion de préfiguration qui se tiendra le 24 mars prochain aura pour objectifs d'initier la mise en réseau et le partage d'expérience, via la présentation de la composition et du fonctionnement du CMBE. Il s'agira, par ailleurs, de travailler sur les conditions de réussites et les écueils à éviter pour assurer une réflexion collaborative de qualité.

L'installation officielle du Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau se concrétisera par un temps fort le 25 mai prochain, en présence de Mme Nathalie Appéré, Présidente de Rennes Métropole et Maire de Rennes. Les enjeux liés à la protection et à la reconquête de la biodiversité sur le territoire métropolitain seront présentés par un·e ou plusieurs grand·e·s témoins.
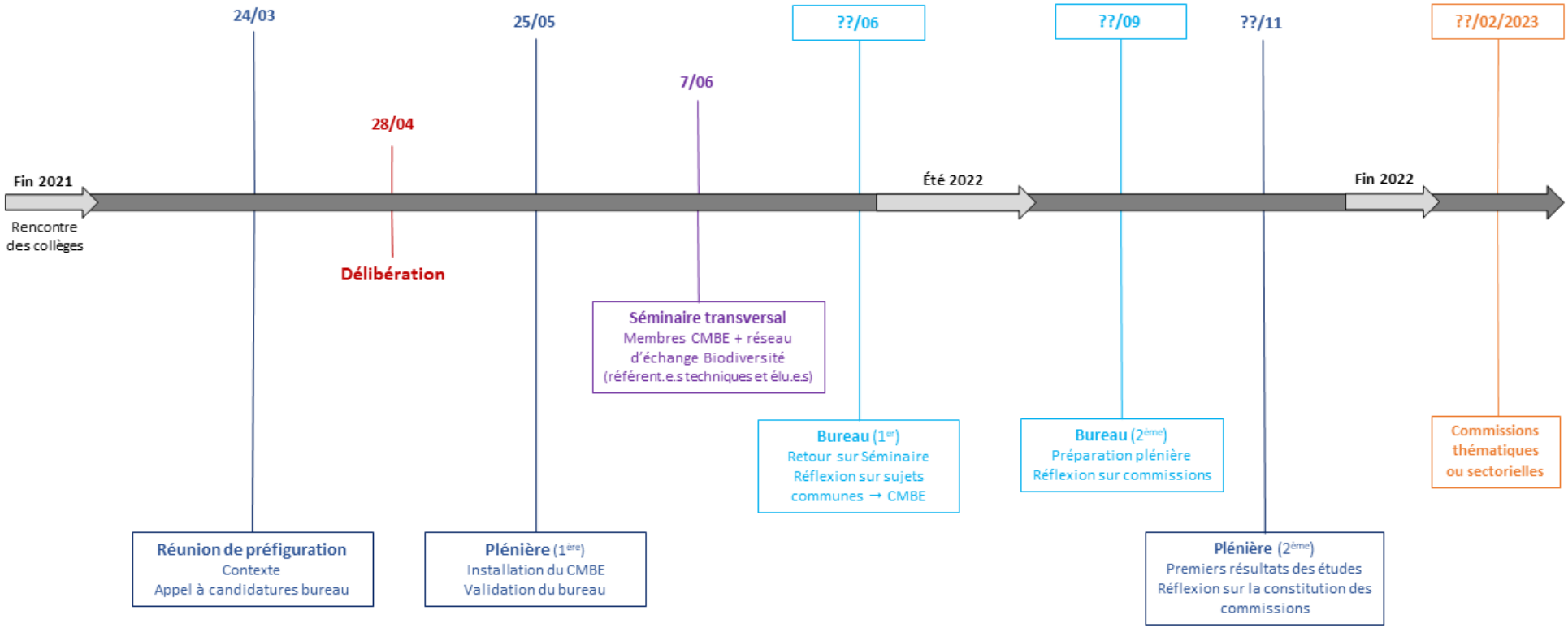
Enfin, il semble indispensable de créer des liens entre le Conseil Métropolitain de la Biodiversité et de l'Eau et le Réseau d'échange Biodiversité. Pour cela, un **séminaire transversal** associant le bureau du CMBE et l'ensemble des élu·e·s et technicien·ne·s du Réseau d'échange Biodiversité aura lieu le 7 juin.